

FICHE D'INSCRIPTION



Période	Vacances scolaires Toussaint 2024
Activité	Apprentissage enfants

Les séances :

Des cours d'apprentissage de la natation sont proposés pour les enfants à **partir de 7 ans**.

Le cycle se compose de 5 séances (et / ou de 4 séances pour la semaine du 28 octobre au 1 novembre)

- Lundi 21, mardi 22, mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2024
- Ou
- Lundi 28, mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 octobre 2024

L'inscription :

Pour inscrire votre enfant, déposez à l'accueil du centre aquatique :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la fiche d'inscription ci-présente dûment remplie | <input type="checkbox"/> un certificat médical pour l'enfant |
| <input type="checkbox"/> le règlement : | <input type="checkbox"/> un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif Communauté de Communes ¹ |

Cycle de 5 séances :

- ➔ 41 € pour les enfants résidant La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 50 € pour les enfants résidant hors Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Cycle de 4 séances :

- ➔ 32,80 € pour les enfants résidant La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 40 € pour les enfants résidant hors Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

L'enfant	Le Parent
Nom	Nom.....
Prénom	Prénom.....
Adresse	Adresse (si différente).....
.....
Date de naissance	Tél1.....
	Tél2.....

Le créneau souhaité :

Semaine du 21 au 25 octobre 2024 (5 séances)	Semaine du 28 au 31 octobre 2024 (4 séances)
<input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1	<input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1
<input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2	<input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2

Le cours souhaité :

APP1 : Apprentissage 1

L'enfant n'a jamais pris de cours ou n'est pas très à l'aise dans l'eau et ne répond pas aux critères de l'apprentissage 2

APP2 : Apprentissage 2

L'enfant sait faire une longueur ventrale et dorsale sans matériel de flottaison

¹ Les personnes habitant les communes formant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin bénéficient d'un tarif réduit. Pour prétendre à ce « tarif Communauté de Communes », vous devez impérativement présenter un justificatif de domicile.